



Syndicat Local **FO Justice** – CP CAEN - IFS

Menaces Et contrat annoncé

Ce 26 septembre, lors du mouvement culte, une brigadière-chef encadrante a entendu de la musique assourdissante provenant de la circulation nord. Rapidement, l'origine du vacarme a été identifiée : la cellule du détenu L, située au 4^e étage de la MAH1.

Accompagnée de l'agent mouvement MAH1 et de l'agent d'étage, la gradée s'est rendue sur place afin de faire cesser le trouble. Le détenu, sommé de couper sa chaîne hi-fi et de la restituer, a immédiatement refusé, s'énervant face à la légitime intervention du personnel. Malgré les explications et l'insistance des agents, l'individu a choisi de se livrer à une mise en scène de violence : prenant chaque élément de la chaîne, il les a projetés au sol avec rage, réduisant le matériel en dizaines de morceaux.

Comme si cela ne suffisait pas, le détenu L a ensuite proféré des menaces directes à l'encontre de l'encadrante, évoquant explicitement son secteur d'habitation et son trajet. Pire encore, alors que les agents quittaient le bâtiment, ce même individu s'est adressé par la fenêtre aux autres détenus, livrant des informations personnelles sur la gradée et son compagnon, et allant jusqu'à menacer de « mettre un contrat sur leurs têtes ».

Ces agissements sont d'une extrême gravité. Nous ne parlons plus d'un simple incident disciplinaire, mais bien d'une tentative d'intimidation organisée, qui met directement en danger la vie privée et la sécurité de nos collègues. Et, malheureusement, ce genre de menaces n'a rien d'isolé. Elles se répètent bien trop souvent dans notre profession, exposant régulièrement les personnels et leurs familles.

Le bureau local FO Justice CP CAEN IFS exige que des mesures exemplaires soient prises immédiatement : **Sanction disciplinaire ferme à l'encontre de ce détenu, transfert en urgence afin d'écarter toute menace directe, protection fonctionnelle activée pour les personnels menacés.**

Le bureau local Justice CP CAEN IFS rappelle que la sécurité des agents ne saurait être sacrifiée sur l'autel de l'inaction. Quand un détenu franchit la ligne rouge en ciblant la vie privée des personnels, ce n'est plus une question de discipline, c'est une atteinte frontale à l'intégrité et à la dignité de ceux qui assurent la sécurité au quotidien.

SLP FO Justice – CP CAEN - IFS

Le : 28 septembre 2025

Adresse du bureau local : 2005 Boulevard Charles

CROS 14123 IFS

Mail : fo.cp-caen-ifs@justice.fr

Tél Externe : 0261107999 Tél Interne : 6400

 [FO Justice CP Caen-ifs](#)

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

